

Séance du 17 décembre 2019 - 18h00

Délibération N°2019/111

Date de convocation : 03 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévilillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Marets

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Etaient présents (57 titulaires - 1 suppléant) :**

Vincent WAXIN

Jean-Félix MACAREZ

Hubert DEJARDIN

Yannick HERBET

Jacques OLIVIER

Nathalie GAVE

Christian PAYEN

Pierre-Henri DUDANT

Laurent LOIGNON

Jean-Pierre THIEULEUX

Christian PECQUEUX

Thierry WALEMME (S)

Francis LEBLON

Dominique LAMOURET

Alban BAJODEK

Didier BONIFACE

Frédéric BRICOUT

Denis COLLIN

Régine DHOLLANDE

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN

Liliane RICHOMME

Alain RIQUET

Francis STOCLET

Martine THUILLEZ

Alain GOETGHELUCK

Gilles PELLETIER

Pierre LAUDE

Bernard PLET

Jean-Claude GERARD

Patrice BONIFACE

Bertrand LEFEBVRE

Jean-Louis CAUDRELIER

Charles BLANGIS

Laurent COULON

Annie DORLOT

Bruno MANNEL

Joseph MODARELLI

Isabelle PIERARD

Serge SIMEON

Pascal FOULON

Marc PLATEAU

Pascal COQUELLE

Michel HENNEQUART

Laurence RIBES

Didier BLEUSE

Daniel BLAIRON

Augustine NOIRMAIN

Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX

Véronique NICAISE

Henri QUONIOU

Stéphane JUMEAUX

Pascal ROELS

Jean-Paul CAILLIEZ

Axelle DOERLER

Daniel FIEVET

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

**Membres excusés (2) :**

Marie-Lise MARLIOT, Francis GOURAUD

**Membres absents (7) :**

Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC, Sandrine TRIOUX, Gérard TAISNE, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

**Membres ayant donné procuration (8) :**

Alexandre BASQUIN à Vincent WAXIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis

Siège et bureaux : Rue Victor Watremez - RD643

ZA du bout des dix neuf - 59157 Beauvois-en-Cis

Téléphone : 03 27 75 84 79 - www.caudresis-catesis.fr

**Délibération n°2019/111 : Portant intervention d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) en complément des Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**

Monsieur le Président expose :

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a pour vocation de favoriser le maintien et le développement des services artisanaux et commerciaux de proximité. Il permet de mettre en place des aides directes aux commerces pour aider au financement des travaux d'accessibilité, de modernisation et de sécurisation des locaux et devantures/vitrines.

Par délibération n°2017/105 du Conseil Communautaire du 05 octobre 2017, la Communauté de Communes a approuvé le programme FISAC et les actions proposées et notamment l'axe 1 concernant le maintien du dernier commerce du genre en milieu rural.

La Communauté ayant signé la convention partenariale FISAC avec le Pays du Cambrésis, elle entre dans le cadre du décret du 15 mai 2015 et prend en application la loi ACPTÉ, qui exige que l'EPCI concernée intervienne à même hauteur que le financement FISAC pour les entreprises commerciales/artisanales répondant aux critères cités dans le décret.

Lors de la dernière commission FISAC du 06 décembre 2019, deux dossiers du territoire ont reçu un avis favorable. Le premier pour la reprise de la fleuristerie de Bertry par Madame BAUDOUX afin de financer des travaux d'aménagement et le second pour la modernisation et la sécurisation du Café-Tabac « Chez Junior » Le penalty d'Avesnes les Aubert.

*Vu le décret n° 2015-542 du 15 mai 2015 pris pour l'application de l'article L. 750-1-1 du code de commerce,*

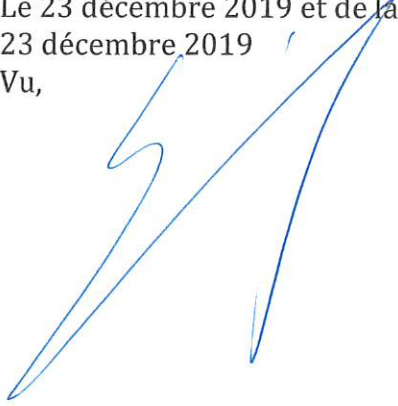
**Il est proposé au Conseil Communautaire d'intervenir sur ces dossiers en complément et à même hauteur du FISAC comme présenté ci-dessous :**

Entreprises	Objet	Dépenses	FISAC	CA2C
SNC Junior Café Tabac Le Penalty M. CETANI AVESNES-LES-AUBERT	Menuiseries, Maçonnerie et chauffage	10 628,75 €	1 000 €	1 000 €
SARL Capucine Mme BAUDOUX BERTRY	Isolation, placo, électricité et carrelage	8 500 €	1 000 €	1 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 23/12/2019  
Reçu en préfecture le 23/12/2019  
Affiché le   
ID : 059-200030633-20191217-2019\_111-DE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 décembre 2019 et de la publication le  
23 décembre 2019  
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 23 décembre 2019

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*